



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Baie des Pêcheurs / Port-au-Québec / Saint-Siméon / Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, **QUE :**

LE RÈGLEMENT NUMÉRO - **240**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196, EN AUTORISANT L'USAGE
« RÉSIDENCE DE TOURISME » DANS LES ZONES V-36 ET HA-124.**

A ÉTÉ ADOPTÉ LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 4
MARS 2019 ET A REÇU L'ASSENTISSEMENT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST LORS DE LA SÉANCE TENUE LE 26 MARS 2019, EST DONC PAR LA
PRÉSENTE EN VIGUEUR.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU
MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES
RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE DIX-HUITIÈME (18^e) JOUR DU MOIS DE D'AVRIL 2019.

Gérald Bouchard

Directeur général / Secrétaire-trésorier adjoint
Greffier